

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2018**

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 18  
Votants : 19  
Date de convocation : 9 octobre 2018

Le dix-huit octobre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, Isabelle COUTEAU, Pascal BOUTON, Françoise MÉNARD adjoints au Maire, Céline GRUAU, Laurence BLANCHARD, Stéphane ENTEME, Guy BLANCHARD, Philippe CHÉNEAU, Pierre-Yves MERCIECA, Rodolphe BORRÉ, Sophie RICHARD, Jean-Pierre DZIOBA, Gwladys BRANGER, Michel DELHOMMEAU, Marie-Thérèse LAINE, Pascal LAURENT

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Albert MÉCHINEAU, (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLÉ),  
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Guy BLANCHARD

1	Présentation de l'expérimentation de l'EBE (Entreprise à But d'Emploi)
---	--

Brigitte PIVETEAU la présidente, Jean-François DOUAUD l'administrateur et Marion BRISSON la directrice, membres de l'association SEMES (Sèvre Emploi Solidaire) qui œuvre pour l'insertion professionnelle dans le Vignoble, sont venus faire part de leur intérêt pour l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » présenté par David CHIRON. Ce dernier fait part au conseil municipal que cette expérimentation permettant de lutter contre le chômage de longue durée est partie de 3 constats : « personnes n'est inemployable », « ce n'est pas le travail qui manque » et « ce n'est pas l'argent qui manque ».

Cette expérimentation est encadrée par la loi du 29/02/2016 et s'appuie sur une initiative portée par ATD Quart Monde (mouvement de lutte contre la pauvreté). Ainsi cette démarche portée par 10 territoires retenus par le ministre du travail, accompagne les personnes durablement privées d'emploi et qui ne parviennent pas à revenir sur le marché du travail. Ces personnes pourront conclure une convention avec des entreprises à But d'Emploi (EBE), identifiées en amont. Les allocations perçues par un chômeur de longue durée (18 000€/an) seront réutilisées par l'EBE. Ces entreprises sont essentiellement des entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant la volonté de ne pas faire de concurrence aux emplois existants.

Comme le précise Marion BRISSON, la situation est inversée puisque ce sont les demandeurs d'emploi qui proposent leur activité en fonction de leurs compétences, tout comme leur temps de travail qu'ils choisissent. Ils deviennent acteurs de leurs choix professionnels, ce n'est plus subi.

Dans les échanges avec le conseil municipal, David CHIRON leur recense un certain nombre d'exemples qui laisse à penser que l'expérimentation a fait ses preuves. Mr le Maire intervient, en précisant que la Commune de Maisdon serait intéressée, et il souhaite connaître les conditions pour se lancer dans la démarche pour devenir un territoire expérimental. L'intervenant précise qu'avec la délibération municipale, plusieurs étapes sont nécessaires. Il faut d'abord définir les moyens à mettre à place et mobiliser les acteurs (habitants, entreprises) du territoire pour atteindre l'objectif. Il faut également recenser les attentes et les envies des chômeurs de longue durée et faire un état des travaux utiles et manquants sur le territoire afin de créer des EBE. Le territoire ne doit pas dépasser les 10 000 habitants pour conserver l'humanité du projet.

Enfin cette phase d'expérimentation pour les territoires volontaires dépend de l'obtention d'une seconde loi d'expérimentation prévu pour 2019 et, à terme, de la création d'un droit d'option territorial.

2	Approbation des conseils municipaux des 20 et 24 septembre 2018
---	---

L'approbation du compte rendu du conseil municipal du 20/09/2018 est remise à l'ordre du jour du conseil du 15 Novembre 2018.  
Le compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 24/09/2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

3	Approbation du règlement de fonctionnement du personnel
---	---

Mr le Maire fait part de la nécessité d'actualiser le règlement de fonctionnement actuel voté en 2002. Il rappelle que le conseil municipal du 17/05/2018 a déjà délibéré sur les jours d'absences attribués aux agents en cas d'évènement familial. Il informe que le comité technique paritaire du centre de gestion a été concerté le 24/09/2018. Ce dernier a émis un avis défavorable indiquant d'une part, que le nombre de jours de congés accordé pour évènement familial était plus restrictif que le leur et, qu'il manquait d'autre part, des précisions sur la mise en place des périodes d'astreintes du personnel. Cependant il précise que cet avis défavorable n'empêche pas le vote en l'état du règlement par le conseil municipal.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Adoptent le règlement de fonctionnement du personnel dont le texte est joint à la présente délibération
- Précisent que le paragraphe concernant la période d'astreinte doit être supprimé
- Précisent que les congés exceptionnels accordés lors du mariage de l'agent sont également accordés lors d'un PACS
- Dit que ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la Commune de Monnières
- Autorisent Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

4	Ester en justice
---	------------------

Mr Le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 20 septembre dernier afin de subdéléguer la capacité à ester en justice du Maire à Marie-Jeanne CAILLE. Cependant le Maire n'avait pas eu de délégation du conseil pour lui-même. Aussi, il convient de lui donner délégation d'ester en justice au nom de la commune.

Ainsi, l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire une partie de ses attributions pour la durée du mandat. De plus, l'article L.2132-1 du CDGT permet au Maire de recevoir une délégation permanente pour ester en justice. Enfin, l'article L.2122-23 du CGCT et considérant la demande de Mr le Maire cette autorisation d'ester en justice peut être subdéléguée à Mme CAILLÉ Marie-Jeanne, 1ère adjointe

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Acceptent de déléguer à Mr le Maire la possibilité d'ester en justice au nom de la commune en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que le Tribunal des conflits, pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale,
- Acceptent la proposition de Mr le Maire de subdéléguer cette autorisation d'ester en justice à Mme CAILLÉ Marie-Jeanne, 1ère adjointe, en cas d'empêchement du Maire
- Précisent qu'en application de l'article L2122-23, alinéa 3, du C.G.C.T, le maire rendra compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- Autorisent Monsieur le Maire ou à défaut ses adjoints à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

5	Cession parcelles de vigne Commune/BRAUD Julien
---	---

Mr le Maire fait part au conseil municipal que le CCAS est propriétaire de trois parcelles de vignes (YP 55, ZE 83 et ZI 14) gérées par la paroisse depuis 1998 et exploitées par Mr BRAUD Daniel, viticulteur, qui cesse son activité. La paroisse ne souhaite pas continuer à gérer ces vignes.

YP 55 : Le Fay d'Homme, 3547m<sup>2</sup> (route du fief seigneur)

ZE 83 : Le Fay aux Prêtres, 2741 m<sup>2</sup> (à côté de l'ancien dépôt de verres)

ZI 14 : Les Bernardinières, 2273 m<sup>2</sup> (Plessis Brézot)

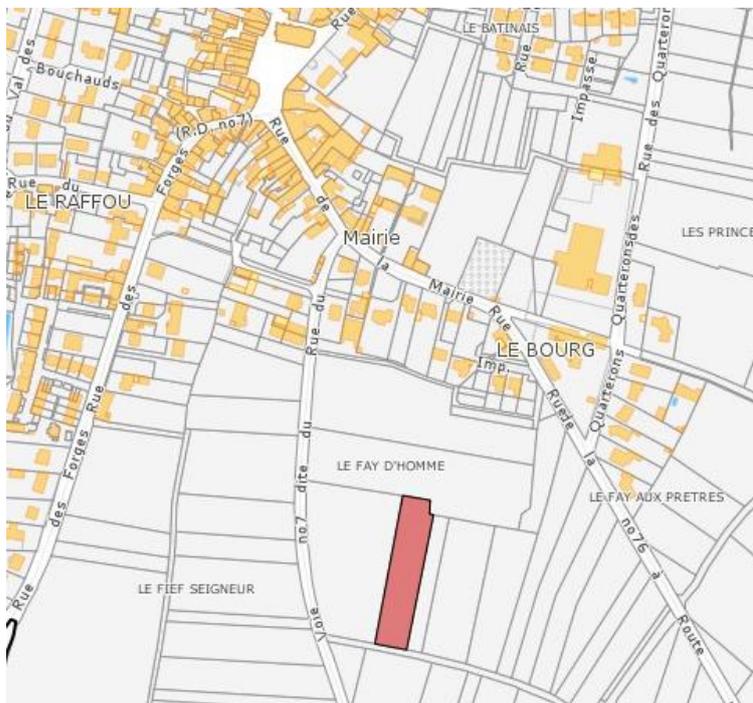


Par ailleurs, la Commune a le projet d'acquérir les parcelles de vignes Rue des Quarterons entre l'atelier municipal et la maison de Frédéric HEURTEAU afin de créer un espace vert et éloigner le pôle enfance et le Carré de Vignes des parcelles de vigne.

Une demande d'acquisition des parcelles YP 55 et ZE 3 a été faite à Mr le Maire par Mr BRAUD Julien, viticulteur.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Acceptent de céder à Mr BRAUD Julien, la parcelle de vigne du CCAS, YP n°55 de 3 547m<sup>2</sup> située Route du Fief Seigneur au prix de 5 000€ l'hectare, soit 1 773.50€



- Acceptent de céder à Mr BRAUD Julien, la parcelle Communale de vignes en friche, ZE n°3 de 699m<sup>2</sup> située Rue des Quarterons au prix de 2 000€ l'hectare, soit 139.80€
- Précisent qu'en échange de ces cessions, des pourparlers doivent être engagés avec Mr BRAUD Julien afin d'obtenir un accord de sa part pour céder sa parcelle ZE n°13 située Rue des Quarterons à la Commune afin d'éloigner le pôle enfance et le Carré de Vigne des espaces viticoles.



- Précisent que les frais d'acte et d'éventuel bornage sont à la charge de l'acquéreur
- Autorisent Monsieur le Maire ou à défaut ses adjoints à signer l'acte notarié et les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

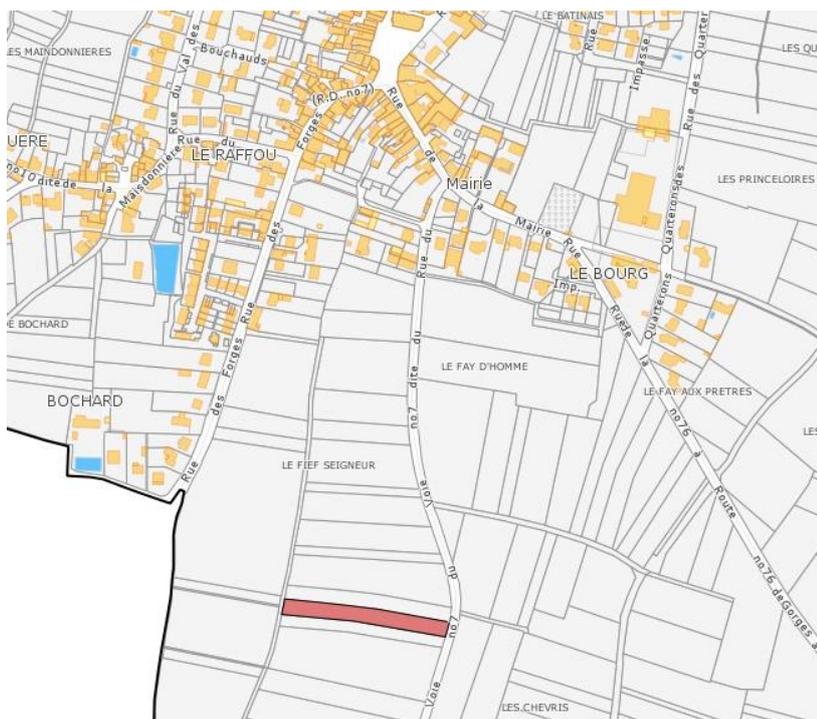
6

Cession parcelles de vigne Commune/JANEAU Aurélien

Mr le Maire fait part au conseil de la demande d'acquisition de Mr JANEAU Aurélien, viticulteur, pour la parcelle de vigne cadastrée YP n°34 appartenant à la Commune et actuellement en friche.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Acceptent de céder à Mr JANEAU Aurélien, la parcelle de vigne appartenant à la Commune, cadastrée YP n°34 en friche, de 2 863m<sup>2</sup> située Route du Fief Seigneur au prix de 2 000€ l'hectare, soit 572.60€



- Précisent que les frais d'acte et d'éventuel bornage sont à la charge de l'acquéreur
- Autorisent Monsieur le Maire ou à défaut ses adjoints à signer l'acte notarié et les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

7

Approbation du rapport de la CLETC Clisson Sèvre et Maine Agglo

Stéphane ENTEME présente le dossier au conseil municipal et rappelle le contexte réglementaire et le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 19 septembre 2019.

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1er janvier 2017 issue de la fusion de la CCVC et de la CCSMG, la Loi NOTRe du 7 août 2015 fixe un certain nombre de compétences qui doit être transféré obligatoirement aux EPCI à fiscalité propre, de manière échelonnée entre 2017 (gestion des aires d'accueil des gens du voyage), 2018 (certains points de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) et 2020 (eau potable et assainissement).

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- N'approuvent pas le rapport de la CLETC.

Résultat des votes :

Favorables : zéro

Abstentions : 7 (Stéphane ENTEME, Laurence BLANCHARD, Jean-Pierre DZIOBA, Isabelle COUTEAU, Philippe CHENEAU, Céline GRUAU, Sophie RICHARD)

Défavorables : 12 (Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, pouvoir d'Albert MÉCHINEAU, Pascal BOUTON, Françoise MÉNARD, Guy BLANCHARD, Pierre-Yves MERCIECA, Rodolphe BORRÉ, Gwladys BRANGER, Michel DELHOMMEAU, Marie-Thérèse LAINE, Pascal LAURENT)

8	Approbation du rapport du schéma de mutualisation entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 Commune membres
---	--

Rappel des éléments réglementaires :

- La création de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1er janvier 2017 suite à la fusion de la CCVC et de la CCSMG
- La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 rendant obligatoire la rédaction d'un rapport relatif aux mutualisations des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce schéma est un outil permettant de planifier un programme d'action, de partager l'organisation des services publics et de permettre une meilleure utilisation des ressources.

Le rapport du schéma de mutualisation de Clisson Sèvre et Maine Agglo est présenté par Stéphane ENTEME. Mr le Maire rappelle qu'il ne faut pas confondre mutualisation et transfert de charges. La mutualisation ne veut pas dire fusion, mais elle permet de regrouper sur une période, les moyens humains, techniques et/ou matériels afin des faire des économies. Les élus sont plutôt favorables à la mutualisation mais insistent pour dire que l'objectif de faire des économies soit bien respecté.

Après avoir délibéré, et à la majorité, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le rapport du schéma de mutualisation entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 Communes membres avec les réserves et les précisions suivantes :
  - Objectif souhaité de maîtrise et de diminution des coûts
  - Possibilité d'assurer pour les communes, temporairement, une solidarité entre agents en cas d'effectif réduit (arrêt de travail...)
  - Mener une nouvelle réflexion sur les sujets à mutualiser

9	Approbation du projet de Pacte financier et fiscal entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 Commune membres
---	---

Stéphane ENTEME présente le projet de Pacte financier et fiscal entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 Communes membres,

Face à l'environnement contraint du secteur public local, un pacte financier et fiscal a été élaboré par la Commission Finances et le Conseil des Maires permettant de définir clairement les relations financières et organisationnelles entre la Communauté d'Agglomération et ses Communes membres, en lien avec l'actualisation du projet de territoire à l'échelle intercommunale. Il a pour objectif de donner à l'ensemble intercommunal la possibilité de se développer et de conduire sa propre stratégie de développement en mesurant et optimisant les conséquences sur les autres parties. Il tend à définir une allocation stratégique des ressources, en tenant compte des moyens légaux mis à la disposition de l'ensemble intercommunal : optimisation fiscale, du CIF, du FPIC, mutualisation des services. Il est précisé que ce pacte constitue une première version, qui pourra être actualisée au fur et mesure de l'avancement des travaux.

Après avoir délibéré, et à la majorité, les membres du conseil municipal :

S'opposent au projet de Pacte financier et fiscal entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 Communes membres

10	Point d'avancement des travaux du pôle enfance
----	--

Marie-Jeanne CAILLÉ informe que les travaux sont suivis de près avec Guy BLANCHARD, Anne PROVOST et Joël BRANGER. Il y a au minimum 1 semaine de retard sur le planning. La pose des plaques phoniques au plafond a été compliquée car ce type de matériau est peu connu et l'installation a donc été plus longue à réaliser par les ouvriers. Elle rappelle qu'ils sont très vigilants aux plus-values.

11	Point d'avancement des travaux du Pampre d'Or
----	---

Guy BLANCHARD précise que le chantier avance bien. Pierre-Yves et Christian THOMAS assurent le suivi du chantier. Les plus-values sont également contrôlées de près. Mr le Maire approuve cette position et rappelle que lorsqu'il y a une plus-value, il faut chercher dans la mesure du possible à faire une moins-value

12	Questions diverses
----	--------------------

Sophie RICHARD est satisfaite de l'installation récente du skate park. Dossier qui a pris du temps mais les jeunes sont récompensés de leurs attentes. Lors de l'inauguration prévu le 1<sup>er</sup> ou le 15 décembre 2018, l'ensemble des conseillers du CMJ devra être invités, les anciens et les actuels. Elle en profite pour évoquer l'avenir du CMJ pour le prochain mandat. Qui reprendra le groupe, ne pourrait-on pas intégrer un animateur du pôle enfance.  
Le lundi 22/10, elle informe qu'une réception des jeunes des Hauts Thébaudières est organisée.

13	Présentation des ComCo
----	------------------------



**ComCo ASJ**

Associations Sports Jeunesse

Conseil Municipal  
18/10/2018

- Retour sur les caisses à savon
- Retour sur la formation des associations le 06 octobre
- Réunion des associations le 09 novembre
- « Mank pas d'air » les 27 et 28 octobre



# ComCo ASP

Conseil Municipal  
18/10/2018

Affaires Sociales Personnes âgées

- Conférence sur les AVC mardi 20 novembre 20h salle Henri Gaborit.
- Semaine bleue le CLIC organise sa séance de cinéma le 23 octobre à 14h au cinéma Le Connétable à Clisson suivi d'un goûter.